

# Le Permis de construire appliqué à l'agriculture

## Objectifs de la formation

- Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...).
- Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

## Pré-requis

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

## Déroulé

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mode de validtion : cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

## Dates, lieux et intervenants

**25 janv 2018**

09:15 - 17:00

4 Bis Rue Philibert Mottin

42110 Feurs

## Co-organisateur(s)

## Financeur(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 19/01/2018

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

nous consulter

## Plus de renseignements

Claire LEROY, formatrice et accompagnatrice Installation

Transmission à l'ADDEAR de la Loire  
appeti42@orange.fr

ADDEAR Loire

4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110

Feurs

Tel. 04 77 26 45 51

Repas partagé sur place

Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit Rural

Claire LEROY, formatrice Installation Transmission